

Image not found or type unknown



Application d une convention

Par **machefer_old**, le **04/10/2007** à **05:40**

Dans une convention de co-exploitation d'un aeronef il est ecrit: " Avant la prise en compte de l aeronef par C6AERO , l'aeronef devra subir une visite de 100h conformément au calendrier de maintenance"
Cela veut-il dire que tant que la visite de 100h n'est pas terminee,la convention de co-explotation n'a pas demarree?
Cela veut-il dire, que la convention n'ayant pas demarree, C6AERO n'a pas autorite sur l'avion pendant que celui-ci effectue cette visite?
PS: la convention a ete signee avant la visite des 100h.
Merci pour votre conseil.